



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°2 TRAVAUX DE
RENOVATION ET D'ENTRETIEN DE VOIRIE,
RESEAUX DIVERS ET AMENAGEMENTS
URBAINS, PASSE AVEC LA SOCIETE STE
NOUVELLE DE TRAVAUX PUBLICS**

**DÉCISION N° DM-22-457
EN DATE DU 14 DECEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-21-306 en date du 17 septembre 2021 décidant de signer le marché de travaux de rénovation et d'entretien de voirie, réseaux divers et aménagements urbains (notifié le 20/09/2021) ;

VU la décision n°DM-22-247 du 30 juin 2022 autorisant la signature de l'acte modificatif n°1 ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 08/12/2022, donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°2 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 a eu pour objet d'inclure trois postes de dépenses supplémentaires au bordereau des prix ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°2 a pour objet d'inclure en plus 32 postes de dépenses supplémentaires au bordereau des prix ;

CONSIDÉRANT que lesdits postes supplémentaires rendus nécessaires sont indiqués dans l'acte modificatif n°2 ;

D É C I D E

DE SIGNER avec le mandataire SOCIETE NOUVELLE DE TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS, sise 2 rue de la Corneille 94122 Fontenay Sous-bois et représentée par Mickaël CAVANNA en qualité de Directeur Général Délégué, et son cotraitant JEAN LEFEBVRE IDF, sise 20 rue Edith Cavell 94400 VITRY-SUR-SEINE, l'acte modificatif n°2 au marché de travaux de rénovation et d'entretien de voirie, réseaux divers et aménagements urbains.

Le contrat est fixé à un an, à compter de la notification du marché. Le marché est reconductible de manière tacite 3 fois, soit une durée maximale de 4 ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20221214-Imc1H10397H1-AR
Date de réception en Préfecture : 14/12/2022
Date de Publication : 14/12/2022